



Flash Info

P1 EDITO

P2-3 CHANTIERS

- Fin de chantier à la mairie
- Expo quai de Besbre
- Cuisine commune en action
- Nouveau parcours santé

P4 BUDGET 2022

- Budget général, assainissement

En page centrale
GUIDE DES AIDES À L'HABITAT

P5 COMMUNIQUER

- Retour sur les réunions de quartiers
- Renouvellement du label Village Etape

P6 GRAND AIR

- De nouveaux chemins de randonnées en perspective
- Rappel sur quelques règles pour l'entretien de son extérieur

P7 FESTIVITÉS

- Un nouveau comité des fêtes
- 40^{ème} anniversaire du parrainage de l'Aviso Blaison

P8 AU QUOTIDIEN

- Une mutuelle pour tous
- Recensement citoyen
- Appel à candidature
- A propos des élections
- Permis de construire en ligne



EDITO

Madame, Monsieur,

C'est dans un contexte international complexe que nous sortons de l'hiver avec les conséquences que nous subissons déjà avec entre autres les fortes augmentations des énergies qui vont nous amener à être très vigilants afin de réduire nos consommations sur l'ensemble de nos équipements qu'ils soient municipaux ou communautaires. Sans cela, certains postes budgétaires risquent d'être fortement impactés.

Nous poursuivons notre politique d'investissement avec un programme avoisinant les deux millions d'euros avec notamment l'agrandissement de la salle Bellevue (cantine scolaire) qui va permettre aux écoliers de bénéficier de plus de temps pour déjeuner en passant de trois à deux services. Repas qui sont maintenant préparés à la maison de retraite grâce à la création de la cuisine commune.

Autre investissement pour améliorer le cadre de vie, l'aménagement d'un espace public avec stationnement derrière le centre socio-culturel (maison des associations), l'accès se fera par la place de la République.

La vie associative reprend son rythme après plusieurs mois de pandémie mais le virus continue de circuler et nous impose de rester vigilants.

La municipalité soutient bon nombre d'associations que ce soit par l'octroi de subventions et/ou par la mise à disposition de locaux ou d'infrastructures.

Je tiens à saluer tous les bénévoles qui s'investissent dans de nombreux domaines comme la jeunesse, nos aînés, le sport, la culture, le social, le festif.

Un nouveau Comité des fêtes s'est constitué, sous la présidence de Michael Mercier, et œuvre déjà à l'organisation de la fête patronale qui aura lieu en septembre.

Notre commune est dynamique et attractive grâce à vous tous, aussi je souhaite que la manifestation qui aura lieu le 7 mai prochain soit un succès au cours duquel chacun pourra découvrir le résultat de l'étude sur la requalification du centre bourg présentant les grands axes pour le développement de Lapalisse.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous adresse l'expression mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Jacques de CHABANNES

Maire de Lapalisse

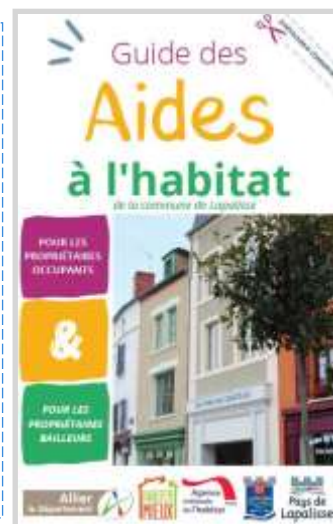
*Président de la Communauté de Communes
Conseiller départemental de l'Allier*

Guide des aides à l'habitat : on vous explique tout !

La commune de Lapalisse a été retenue pour deux dispositifs : « Reconquête des centres villes centres bourgs » délivré par le Conseil départemental et les « Petites villes de demain » délivré par l'Etat. Grâce à cela, les habitants ont la possibilité de bénéficier de multiples aides pour rénover et améliorer leur logement.

Afin de vous éclairer sur l'obtention de ces aides qui concernent aussi bien les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs, vous trouverez en page centrale un guide détachable.

Pour plus d'informations ou pour vous aider dans vos démarches, les services se tiennent à votre disposition pour plus d'informations ou pour vous aider dans vos dossiers.



Pour rester connecté à tous moments à votre commune,
télécharger gratuitement l'application **IntraMuros**
Informations en temps réel, annuaire, agenda des manifestations



Lancés depuis plusieurs mois, certains dossiers connaissent leur aboutissement

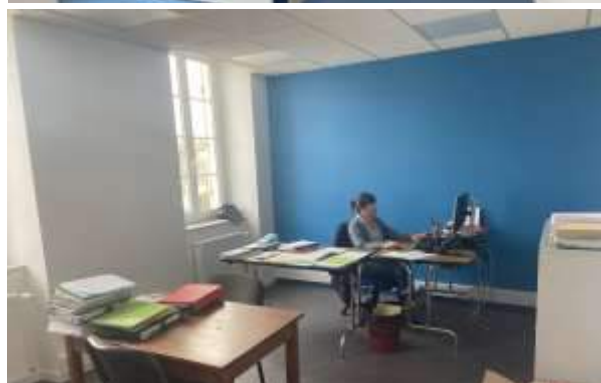
Fin de chantier à la mairie : les services administratifs installés dans de nouveaux espaces

Nous vous avons annoncé des travaux d'envergure visant à rénover et réorganiser les locaux de la mairie, lors de la précédente édition. Après six mois de lourds travaux, le chantier est terminé et les services se retrouvent recentrés dans un seul et même bâtiment.

Les anciens bureaux libérés dans l'aile « ex-communauté de communes » vont être rénovés avant d'être loués par le biais de la Maison France Services, notamment pour certains à la médecine du travail (SSTI 03).

L'installation d'un ascenseur permet désormais aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle des fêtes et à l'étage de la mairie.

La livraison du mobilier dans quelques semaines terminera ce bel aménagement. Usagers et salariés se côtoieront désormais dans des bureaux fonctionnels, lumineux et colorés.



Une exposition festive sur le quai de la Besbre

L'atelier de Montrottier a rendu ses conclusions sur l'étude de revitalisation du centre-bourg qu'il menait depuis plusieurs mois. Afin que chaque lapalissois puisse en prendre connaissance, la municipalité a choisi la mise en place d'une exposition. Cette dernière se tiendra le samedi 7 mai, quai de la Besbre et l'Atelier en fera une présentation à partir de 14 heures. Vous pourrez découvrir des panneaux photos reprenant les différents rendus réalisés par le cabinet et les projets en cours.

A cette occasion, un marché artisanal sera organisé en collaboration avec des producteurs locaux. Une quinzaine d'exposants seront présents : producteurs de miel, de viande, producteur bio de confitures, sirops et tisanes, mais aussi artisanat d'art, sculpture, modelage, bijoux recyclés, pyrogravure, céramique, tourneur sur bois, vannerie, peintures et patchwork.

Dans le parc floral, M. Poitou exposera des maquettes de modélisme naval sur les bassins.

Une animation musicale chanson française accompagnera ce moment de convivialité avec l'école de musique Fabienne Masson.

Durant toute la période estivale, vous pourrez retrouver cette exposition dans le parc floral.

➔ Pour s'inscrire en tant qu'exposant, contacter le service animation au 04 70 99 76 18

Lapalisse
présente

Les bords de Besbre en fête

Samedi 7 mai 2022
14h30 à 20h30

Marché de producteurs et d'artisans locaux
Exposition sur le projet de revitalisation du centre-bourg de Lapalisse
Concert à 19h par l'école Fabienne MASSON
animation, buvette
ENTRÉE GRATUITE

Quai de la Besbre, parc floral et esplanade.

Mangez, bougez à Lapalisse !

Les cocottes sifflotent à la cuisine commune !

Après des travaux débutés en mars dernier, la cuisine commune hébergée dans les locaux de l'EHPAD François GREZE a ouvert ses portes en début d'année.

Ce n'est pas moins de 900 repas préparés par une équipe de 8 collaborateurs ; de quoi ravir les papilles :

- des résidents de l'EHPAD
- des élèves déjeunant à la cantine scolaire ou présents au centre de loisirs
- des personnes ayant souscrit au portage de repas

L'ouverture de la cuisine commune permet la préparation de plats sur place avec des produits locaux !

Le Service de Portage de Repas à Domicile (SPRAD) s'adresse aux personnes retraitées, invalides ou accidentées temporairement. Pour pouvoir en bénéficier, il convient de s'inscrire auprès des services de la communauté de communes.

Les tournées ont lieu entre 8h00 et 12h30 et permettent la livraison des repas pour deux jours. Les repas sont facturés 7.35 € pièce pour les résidents de la communauté de communes du pays de Lapalisse, un surcoût étant appliqué aux personnes extérieures.

➔ Plus d'infos sur le site internet : www.cc-paysdelapalisse.fr



Activités physiques dans un cadre bucolique

La commune de Lapalisse a décidé la création d'un parcours santé autour de l'étang Maurice.

Le projet, qui bénéficiera de subventions de l'Agence Nationale du Sport, a été élaboré par les services techniques de la ville en collaboration avec le conseil communautaire des jeunes, l'ergothérapeute et le professeur d'activités physiques adaptées de l'EHPAD François GREZE.

Il comprendra un parcours santé autour du plan d'eau et des stations de fitness et de remise en forme. Différents ateliers seront proposés : skieur de fond, vélo elliptique, vélo semi-couché, tourniquet, stepper, quadri Seat, poussoir, squat, rameur, plateau, poutre d'équilibre, slalom, pas japonais, barre de traction. Un QR code sera estampillé au niveau des agrès, il permettra de bénéficier de conseils et d'un programme sportif dispensés par un coach virtuel sur smartphone.

Il sera adapté aux activités physiques des jeunes mais aussi à celles de nos aînés.

Les exercices seront d'une part implantés par groupe de deux pour favoriser les rencontres entre utilisateurs et d'autre part orientés vers le plan d'eau pour leur offrir une vision agréable de l'espace naturel.

Cerise sur le gâteau, cet aménagement, prévu avant l'été, sera situé dans l'enceinte du pôle sportif et ludique de Lapalisse (tennis, gymnase, skate-park, piscine et stade de foot).

Réunion de travail en présence du conseil communautaire des jeunes, d'Emilie Montel, ergothérapeute à l'EHPAD de Lapalisse et des services techniques de la commune.



L'appui des associations locales permettra la promotion et l'animation de ce parcours d'activités physiques et sportives.

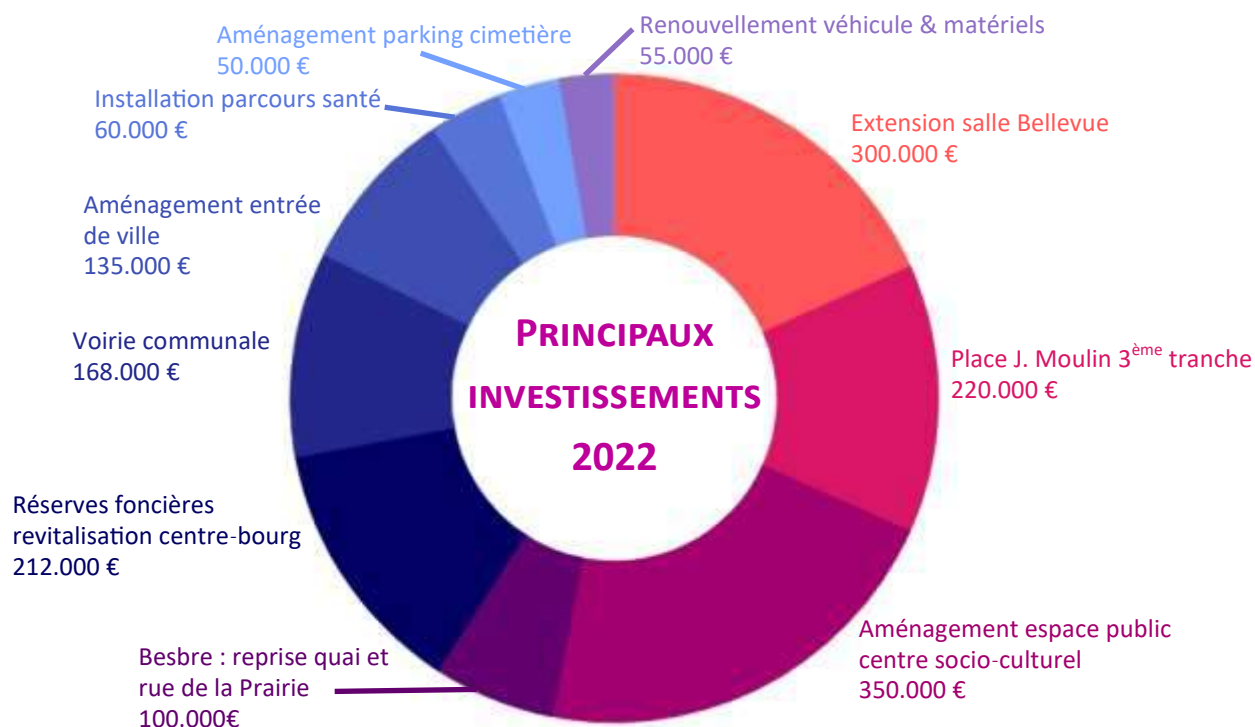
Alors chaussez tous vos baskets !!!

Budgets maîtrisés et programmes d'investissements multiples

Il vous est désormais habituel de retrouver à cette saison une présentation du budget de la commune pour l'année à venir. Ce budget primitif a été adopté par le conseil municipal, lors de la séance du 13 décembre dernier. Les demandes de subventions peuvent ainsi être lancées de manière anticipée dès le mois de janvier et ainsi les appels d'offres puis les travaux peuvent débuter plus rapidement.

Budget général

Le budget général s'équilibre à **2.270.000 €** en fonctionnement et à **1.950.000 €** en investissement, avec notamment les projets suivants :



Subventions aux associations

La commune apporte son soutien aux associations qui en font la demande (avant le 15 février) et après étude de celle-ci ; les projets menés, la participation aux manifestations et les besoins financiers sont analysés avant validation par la commission des finances.

Pour cette année 2022, 19 associations bénéficient d'une subvention pour un budget global de 35.000 €.

D'ici l'an prochain, la mise à disposition et le fonctionnement des locaux et infrastructures seront également quantifiés afin que chaque association puisse apprécier le soutien apporté par la collectivité.

→ demande à formuler en mairie - plus d'infos sur le site : www.ville-lapalisse.fr

Budget assainissement

Le budget assainissement reprend des couleurs après quelques années compliquées ; le **fonctionnement s'équilibre à 385.000 €** et **l'investissement à 195.000 €**.

Cette année sera lancée l'étude du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées. Il s'agit d'un document qui définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement. Cette étude est subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau et par le Conseil départemental.



Résider ou séjourner à Lapalisse : parlons-en !



A l'écoute dans vos quartiers

Initiées en fin d'année dernière, quatre réunions de quartier se sont déroulées tour à tour en différents lieux de notre commune. Celles-ci ont permis de présenter aux habitants les différents projets en cours ou à l'étude et d'échanger sur les attentes de chacun ; certaines problématiques ont pu être soulevées et des solutions ont été apportées.

Une nouvelle série de réunions sera organisée à la rentrée. Nous espérons vous rencontrer à cette occasion, au cœur de vos quartiers.

➔ à la rentrée, dates communiquées sur les différents canaux de communication (Intramuros, site internet, presse, affichage)



VILLAGES ÉTAPES : en route pour le renouvellement du label !

FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Depuis 2006, Lapalisse est labellisée « Village étape », comme 69 autres communes de moins de 5000 habitants, actuellement intégrées dans ce réseau national.

Ce label d'Etat (délivré par le ministère de la transition écologique, en charge des routes) a pour objectif de proposer aux vacanciers circulant en voiture, à moto ou en camping-car, de consommer le voyage d'une façon différente. Les communes labellisées ont la particularité d'être situées à proximité immédiate d'un axe routier national (5 minutes maximum) et doivent offrir un accueil de qualité, respecter différents critères concernant les commerces, services, équipements, attraits touristiques proposés. **« Village étape » ne peut exister sans un réseau de commerçants ambassadeurs qui œuvrent à l'accueil des clients de passage et à la promotion du label.**

Le conseil municipal a acté, tout récemment, la procédure de reconduction de ce label, qui doit débuter cette année afin d'être effective en 2023. Celle-ci n'est pas acquise et tout est remis en jeu tous les 5 ans.

Il s'agit pour la commune de réaffirmer ses motivations quant au maintien du label, tout en présentant un bilan complet en termes

- d'offre en commerces et services
- de travaux d'aménagements urbains
- de développement économique et touristique
- de retombées du label
- de satisfaction et mobilisation des commerçants

Afin de pouvoir mesurer le dynamisme de notre commune et l'engagement de ses différents acteurs, des représentants de la fédération et différents partenaires viendront nous rendre visite en mai prochain.



Profitions des beaux jours en toute sérénité !

Promenades champêtres

Pour la première fois, le conseil municipal a inscrit des parcours de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

Il s'agit des chemins de Blénière, de Marcadière, de chez Papon aux Ronfaux et des Ronfaux aux Forgeats.

Le PDIPR recense les chemins en terre, publics, destinés à la pratique de la randonnée et à tous les déplacements doux (quads et motos s'abstenir !). Ces chemins inscrits sont ainsi préservés de la vente ou de la prescription, ils développent la randonnée tout en conservant notre patrimoine rural.

Ils seront débroussaillés, nettoyés et balisés. Quelques barrières seront installées afin de concilier l'activité des agriculteurs riverains et le passage des promeneurs.

Ils permettront de finaliser deux circuits de randonnée, l'un communautaire et l'autre situé sur notre commune, avec départ place Jean Moulin (voir itinéraire ci-contre)

De nouvelles promenades à découvrir, à pieds ou à vélo !



Respectons la quiétude de nos voisins : quelques petits rappels

A l'approche des beaux jours, une envie de travaux, bricolage, s'invite souvent et de nombreux travaux de jardinage sont effectués : débroussaillage, taille, tonte,...

RAPPELS :

- ⇒ L'usage d'outils, tronçonneuse, tondeuse, ..., dont l'intensité sonore est forte n'est possible que sur ces plages horaires :
 - semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
 - samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - dimanche de 10h à 12h
- ⇒ Il est **interdit de brûler les déchets verts à l'air libre**.
- ⇒ Il faut tailler branches d'arbres, arbustes ... dépassant de sa propriété sur la voie publique et susceptibles de gêner la circulation routière et piétonne.



- ⇒ Il faut également contrôler leur hauteur, ceci par rapport à la sécurité et la maintenance des fils aériens (téléphoniques ou électriques).

Lors des longues soirées estivales, des journées ensoleillées, où nous passons d'agréables moments conviviaux, entre amis et en famille, n'oublions pas de respecter la quiétude de notre voisinage : **RAPPELONS** qu'il est interdit d'émettre de forts bruits, comme avec un porte-voix, des appareils sonores, des instruments de musique, des pétards, ... et également les aboiements de nos gentils compagnons à quatre pattes.

Respecter le bien être des autres c'est également respecter le sien et éviter un procès-verbal ou une contravention.

Des réjouissances et festivités en perspective

Naissance d'un nouveau comité des fêtes

L'envie était là depuis quelques mois déjà, et l'équipe municipale souhaitait soutenir un tel projet. Il ne manquait plus qu'à réunir des membres motivés pour créer cette association. C'est chose faite depuis le 16 novembre 2021, grâce à la volonté de quelques habitants de Lapalisse et conseillers municipaux.

1^{er} objectif : relancer la fête patronale

Le comité souhaite faire revivre la fête patronale qui a lieu traditionnellement le deuxième week-end de septembre et lui donner de l'ampleur, en faisant venir plus de forains. Il souhaite proposer, comme avant, la dégustation d'escargots à la « Marguerite » par M. LALLIAS. L'organisation d'une course cycliste en semi-nocturne est aussi à l'ordre du jour, avec l'appui de l'association cycliste de Cusset, le but étant de proposer une course ouverte aux catégories 1 – 2 – 3 et junior, avec une grille de prix.

2^{ème} objectif : favoriser les rencontres dans la convivialité

Le comité des fêtes a aussi pour but de tisser du lien entre les associations, en étant présent lors des manifestations. Il a déjà été sollicité pour tenir une buvette lors de l'embouteillage et de la fête nationale. Il sera aussi présent lors du marché de producteurs locaux du 7 mai.

Le comité des fêtes souhaite rassembler les lapalissois, en proposant des manifestations culturelles, sportives ou sociales, dans une ambiance conviviale.

Alors, si vous voulez donner un peu de votre temps pour tenir un stand ou proposer vos idées... n'hésitez pas à rejoindre l'association en contactant le président au 06 65 16 96 68.

Composition du bureau :

- Président : Michaël Mercier
- Vice-président : Valentin Drifford
- Trésorier : Yves Chevalier
- Vice-Trésorier : Sylvain Huel
- Secrétaire : *poste à pourvoir*
- Vice-secrétaire : Fabienne Moïse



Aviso Blaison : 40 bougies pour célébrer un parrainage !



A de nombreuses reprises, nous avons relaté les différentes visites de délégations de marins de l'avisos Commandant

Blaison, notamment lors de commémorations. Cette année est une année importante puisque nous allons célébrer le 40^{ème} anniversaire du parrainage de ce bâtiment militaire. **Petit retour en arrière**

La construction de cet avisos débute en novembre 1979 aux chantiers de Lorient : 80 m de long, 10 m de large, 1.350 tonnes, c'est un beau bâtiment qui est admis au

service le **28 avril 1982**. Quelques mois auparavant, à l'initiative de la municipalité dirigée par le maire de l'époque, François GREZE, il est acté que la ville de Lapalisse sera la marraine de ce bateau qui porte le nom d'un enfant du pays, illustre marin disparu en mer en février 1942.

Depuis l'année 1982 des liens étroits sont entretenus par le biais notamment de voyages de classe organisés avec le collège Lucien Colon. D'autres se souviennent d'un voyage mémorable à Toulon où le patrouilleur était basé ; organisé par Christian GANAY, adjoint en charge des relations avec l'avisos Blaison : c'est un car de lapalissois qui avait ainsi pu partir à la rencontre de l'équipage et partager des moments sportifs et festifs.

Un rendez-vous sera organisé au cours de cette année, si les opérations militaires le permettent, pour fêter comme il se doit cette longue amitié qui nous unit avec ce patrouilleur de haute mer (PHM), actuellement commandé par le capitaine de corvette Gauthier Chaperon.



Des nouveautés et des infos pour votre quotidien

A propos des élections

2022 est une année qui va vous conduire à fréquenter les bureaux de vote à plusieurs reprises : pour rappel les élections présidentielles les 10 et 24 avril, les législatives les 12 et 19 juin.

Votre carte d'électeur porte la mention du bureau dont vous dépendez : La Grenette (Place du Champ de Foire) ou Salle Bellevue (Allée des Sports).

N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité, celle-ci est obligatoire pour participer au scrutin.



Une mutuelle pour tous

La communauté de communes pays de Lapalisse a souhaité mettre en place une mutuelle communautaire sur son territoire afin de contribuer à l'amélioration de l'accès à la santé de ses administrés. C'est la compagnie MUTUALIA qui a été retenue pour porter ce contrat. Des permanences sont organisées à la Maison France Services afin de vous apporter des informations et vous proposer une étude.

➔ Prendre RDV auprès de Mme GONDAO au 04 70 35 36 20

Recensement citoyen, mode d'emploi

Chaque jeune, fille ou garçon, dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette démarche s'effectue dans les 3 mois suivant les 16 ans du jeune, en mairie, avec le livret de famille.

Si cette démarche n'est pas réalisée, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.



Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent pouvoir recevoir sous forme

électronique les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Ainsi, celles-ci peuvent désormais être déposées à l'adresse suivante : autorisation-urbanisme@cc-paysdelapalisse.fr

Le dépôt en ligne est un nouveau service proposé aux usagers mais n'est pas une obligation. Les demandes papiers sont toujours reçues et instruites.

➔ Service urbanisme : 04 70 99 00 86

Appel à candidature

L'association Les Compagnons du Temps prépare le retour du spectacle son et lumière : elle recherche des figurants et couturières pour l'organisation de la nouvelle édition qui se déroulera les 29, 30 et 31 juillet et les 4, 5, 6 et 7 août prochains.

Si vous souhaitez les rejoindre afin de partager des instants inoubliables et précieux, et partager votre enthousiasme et votre générosité, n'hésitez pas à les contacter.



➔ A. Leroy - 06 72 79 41 77